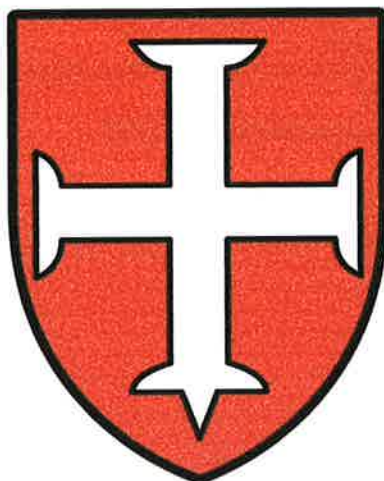


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 février 2022

V. Archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel _____	3
2.	Assermentation de M. André Ramseier _____	4
3.	Approbation de l'ordre du jour _____	4
4.	Initiatives, dépôt de motions, postulats _____	5
	<i>Sur l'ordre et la tenue du Conseil</i>	7
	<i>Sur le projet de piscine-patinoire et ses aspects financiers</i>	8
	<i>Sur l'intérêt régional du projet</i>	9
	<i>Sur le besoin de réformer la gouvernance d'ARSCO</i>	9
	<i>Sur les moyens</i>	10
	<i>Sur la motion</i>	10
5.	Divers et propositions individuelles _____	20

Preamble : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 21 h 40, salutations à la Municipalité

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Christine CHAUVET, scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, scrutatrice
- Mme Ulrike RICHARDSON, scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- Mme Johanna PINI, Vice-Syndique
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Yvan RUEFF, Municipal
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 10 membres du Conseil sont excusés

- M. Bautz René
- M. Gobet Pascal
- M. Lagrange Claude
- M. Lambelet Michel
- M. Lerch Boris
- M. Nassisi Sylvain
- Mme Nussbaum Isabelle
- M. Pilloud Gilles
- Mme Schleifenbaum Birgit
- M. Vogel Bernard

Récusée : Mme Gras Mélanie

Absences non excusées : 0

À la suite de l'appel, 35 conseillères et conseillers sont présents, le quorum pour siéger est fixé à 23 membres du Conseil, il est donc atteint, le Conseil peut délibérer légalement.
Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix contre 16.
En cas d'égalité, le Président tranche.

2. Assermentation de M. André Ramseier

Suite de la démission de M. Michel Polak qui quitte la Commune, le Président procède à l'assermentation de M. André Ramseier. Après avoir prêté serment, celui-ci rejoint les rangs du Conseil.

Il reçoit une acclamation du Conseil.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président détaille l'ordre du jour, présenté sans modification, puis passe au vote pour l'approbation.

Résultat du vote :

Refus :	aucun
Abstention :	aucune
Approbation	à la majorité

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité du conseil, tel que présenté.

4. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Le Président informe le Conseil sur le dépôt d'une motion soutenue par 9 signatures.

Après examen, le bureau confirme la validité du texte déposé.

Le Président invite M. Quentin Pommaz, porteur de la motion à présenter son texte.

Le Président précise encore qu'avec cette initiative, c'est la première fois, qu'un membre de l'assemblée générale de l'ARSCO recevra des instructions de la part de l'assemblée des citoyens. Jusqu'ici, les Syndics représentaient les actionnaires sans aucun mot d'ordre ou lettre de mission. Ce serait ainsi une première si la motion venait à être acceptée.

M. Quentin Pommaz prend la parole et précise qu'il donnera uniquement lecture des 3 points demandés dans la motion :

DEMANDE à la Municipalité :

1. de présenter au Conseil communal,

sa meilleure estimation de l'impact des investissements prévus par ARSCO sur le ménage communal de Crans dans le moyen terme ;

à la lumière du montant des emprunts prévus par ARSCO, ses conclusions concernant la nécessité éventuelle de modifier le plafond d'endettement de Crans pour la législature 2021-2026 (préavis 4/21) ;

2. à la lumière des changements intervenus dans le projet, comme dans la situation des finances communales depuis 2013, d'exiger du Président d'ARSCO qu'aucune décision ne soit prise à une Assemblée générale d'ARSCO pour la validation de l'emprunt et le début des travaux pour le complexe avant que les Conseils communaux aient pu prendre position sur ces engagements ;

3. de proposer au Conseil intercommunal de l'APEJ un débat sur la priorisation des différents projets inclus dans le plan d'investissement d'ARSCO, y compris le complexe, et notamment, à la lumière des finances de ses communes membres, sur l'opportunité dans l'immédiat, d'un investissement, dans un complexe qui n'est pas destiné prioritairement aux besoins scolaires.

Le Président rappelle que le Conseil a également reçu la prise de position du Syndic qui explique les décisions de l'ARSCO, son fonctionnement ainsi que sur l'assemblée extraordinaire qui devait valider l'emprunt de 22 millions. Processus pour lequel notre Conseil a demandé des informations en amont de la décision, afin de ne pas se trouver devant un fait accompli.

Ceci explique l'organisation de cette séance extraordinaire du Conseil. En parallèle, le bureau du Conseil a également invité les autres Conseils communaux de Terre Sainte et celui de l'APEJ à se mobiliser, avec des réactions variées.

Il ajoute que la motion peut être encore modifiée par ses auteurs et que le Conseil peut y apporter des amendements avant de passer au vote.

Le Président ouvre le débat sur les différents arguments du texte déposé.

M. Yves Cretegny présente une synthèse des éléments du projet de piscine-patinoire et soutient que le projet est bénéfique pour la Terre Sainte.

Sur le besoin :

- le développement d'infrastructures sportives dans un bassin de vie comme celui de Terre Sainte fait partie des besoins et ne fait aucun doute, que ce soit à l'échelle locale ou intercommunale ;
- il insiste sur la réalité du besoin d'investissement dans des infrastructures, pour la qualité de notre région, de notre bassin de vie ;
- il rappelle que Crans est toujours tiraillé entre Nyon et Coppet (élèves envoyés à Coppet, nageurs à Colovray ou Cossy, patinoire à Nyon), mais que notre décision est de faire partie du groupement scolaire de Terre Sainte, ce sont des accords que l'on a passés et qui ne sont pas remis en cause aujourd'hui ;
- en définitive, la contribution de Crans à ces équipements sportifs régionaux, pour ce bassin de vie, pour Terre Sainte, lui paraît tout à fait pertinente.

Sur la qualité du projet :

- le fait que les impacts environnementaux ont été pris en compte ;
- le fait que certaines compétences ont été mises dans la conduite de ce genre de projet est plutôt rassurant ;
- le budget de construction lui semble fait « *pour faire joli* » et le budget d'exploitation est à son avis « *totalement à côté de la plaque* ». Finalement, le projet va certainement coûter plus cher à la construction, ce qui n'est pas trop grave, mais à l'exploitation, c'est un peu plus grave.

Sur le partenariat :

- l'élément important à retenir et qui fait l'intelligence de ce projet c'est qu'il est mutualisé. Les Communes ne sont pas parties sur l'idée d'une réalisation et d'un investissement solitaire. Le processus de fonctionnement intercommunal réunissant une dizaine de Communes avec autant de Conseils et de Municipalité, qui vit des changements de législature, est certes extrêmement compliqué, mais extrêmement précieux ;
- l'échec du Conseil régional pour la réalisation d'infrastructures communes est un exemple extrêmement parlant, mais une collaboration réussie est un point absolument positif.

Sur la gouvernance :

- selon lui, le cœur du problème n'est pas là. Le projet est plutôt bon, sans doute plus coûteux, mais il doit être réalisé. Le problème, c'est la gouvernance du projet ;
- le mandat de la réalisation de ce projet est confié à une société anonyme dont le conseil d'administration rapporte à une assemblée générale qui est composée de ses propres clients. Cela crée un système sans contrôle et sans gouvernance ;
- avec ce système, « ... on arrive à des situations où la Présidente du CA nous dit que nous n'avons rien à dire ! ».

Autre illustration d'une manifestation autoritaire ou autocratique avec le Syndic d'une autre commune, qui, dans la presse, nous menace de poursuites juridiques.

Ces éléments démontrent une dérive très claire de cette institution qui est l'ARSCO.

Sur le but de la motion :

- il s'agit de mettre fin à une forme de gouvernance qui n'est pas admissible. Cette initiative nous donne peut-être l'opportunité d'une révision et d'un changement substantiel afin de réellement y mettre fin ;
- il rappelle que la création d'ARSCO remonte à 40 ans et que cette société ne rend de compte à personne. Comme on a pu le voir dans la présentation, le déficit est toujours couvert et les

comptes sont toujours magnifiquement équilibrés, vu la garantie de déficit donnée par les communes. On a ainsi l'image d'une bonne gestion, « *c'est parfait !* ». Mais personne n'a la mesure de cette gestion ;

– de son expérience en tant que membre du Conseil de l'ASCOT, il retient les réponses d'ARSCO aux questions du Conseil intercommunal : « *... je n'ai pas de réponse à vous donner, vous n'avez pas à me poser cette question...* » ;

– avec de telles réponses, on voit la cause de notre mécontentement, « *on marche sur la tête !* ». Avec une telle gouvernance, on se sent brutalisé et mal à l'aise avec la manière avec laquelle tout ça a été amené. Il y a une forme d'arrogance dans le comportement d'ARSCO vis-à-vis des Conseils et notre responsabilité est d'y mettre fin.

Cette infrastructure publique doit être portée par des règles de fonctionnement et une gouvernance qui en l'occurrence n'existent pas.

Proposition :

– Pour terminer, M. Creteigny propose d'ajouter un point au texte de la motion, et de demander fondamentalement la liquidation d'ARSCO ;

– selon lui, cela pourrait être fait de manière simple :

– par la vente des actions ARSCO à l'APEJ qui en devient propriétaire. Ainsi, le conseil intercommunal de l'APEJ pourra nommer des représentants au sein de l'assemblée générale d'ARSCO et pourrait même prendre la décision de sa liquidation.

– par la renégociation de la convention d'actionnaire qui lie actuellement les Syndics.

– le Conseil intercommunal reprendrait ainsi le contrôle de l'ARSCO, ce qui mettrait fin à ce système totalement absurde dans lequel on s'est mis et contre lequel on se bat depuis longtemps.

– il rappelle qu'il avait fait la proposition d'intégrer l'ARSCO dans l'APEJ lors de fusion de l'AJET et de l'ASCOT. Cette solution aurait évité tout ce débat, car on aurait déjà repris la main démocratique sur ce projet. « *On l'a regardé comme un extra-terrestre* ».

Le débat se poursuit avec les interventions de nombreux conseillers et conseillères.

Par souci de clarté, celles-ci ont volontairement été regroupées par thème.

La suite du procès-verbal ne suit donc plus la chronologie du débat.

Sur l'ordre et la tenue du Conseil

M. Thomas Dislich revient sur le ton adopté lors de la présentation du projet et trouve qu'il est important de garder une certaine tenue dans le débat politique.

Il rappelle que les enfants de Crans vont tous continuer à aller à Coppet et « *qu'il ne faut pas casser le vase, non plus* ».

Mme Nathalie Sauvain, quand mon collègue parle d'attitude, il a entièrement raison, cela marche dans les deux sens, moi ce soir, j'ai entendu beaucoup de menaces et de choses qui ne font pas de sens.

M. Carlos Mota pense aussi que le ton de la discussion est important lorsqu'on est amenés à travailler tous ensemble ;

– il n'est pas sûr qu'une confrontation telle que celle relatée dans la presse sur le ton de la menace, soit un jeu dans lequel il faut rentrer ;

– il est important de pouvoir travailler avec les personnes qui ont présenté le projet, même si on est agacé par beaucoup de choses, surtout qu'ils étaient là pour présenter le projet, pas pour discuter d'une problématique de gouvernance.

Sur le projet de piscine-patinoire et ses aspects financiers

Mme Nathalie Sauvain revient sur le vote en faveur du projet, y a 9 ans et insiste pour dire que depuis, notre situation a évolué, y compris pour les porteurs du projet. Elle demande de revoir si ces choix sont toujours pertinents avec la situation présente.

M. Laurent Duhoux admet qu'il s'agit d'un beau projet, mais que visiblement on ne peut plus se le payer. Est-ce que cela veut dire qu'on ne peut plus se le payer ?

Demande quelle est la position de notre Commune sur ce projet. Et si Crans est la seule Commune à dire qu'on ne peut plus se le payer ?

M. le Syndic répond que le Conseil communal de Coppet est convoqué pour une séance extraordinaire à ce sujet. Les questions posées ce soir ont été entendues par des personnes qui seront présentes dans l'assemblée de Coppet, mais il n'est pas certain de ce qui va se passer.

M. Yves Cretegny donne quelques éléments pour répondre à la question « *est-ce qu'on peut se le payer ?* » :

- au niveau du plafond d'endettement, les communes devront sans doute garantir des prêts de manière importante, ceci avec un manque chronique de trésorerie ;
- le coût de construction créera une dette couverte par des nantissements et des garanties, mais celle-ci est mutualisée, le risque est partagé entre Communes et c'est plutôt bien.
- le budget d'exploitation sera certainement plus élevé de 100'000.- CHF, à considérer sur un budget de 20 millions pour Crans. Ce sont des charges qui restent absorbables. Ce n'est pas un péché mortel.

M. Lars Kermode appuie la réponse donnée par Yves Cretegny :

- dans la problématique, il n'a pas été dit que l'on ne pouvait pas se payer un tel projet ;
- il rappelle que la Commune est en situation de déficit depuis quelques années, mais que le Conseil a plusieurs fois donné un message à la Municipalité, pour présenter un vrai plan d'investissement d'infrastructures et cela en est un ;
- la mutualisation est la chose la plus intelligente à faire en ce moment.

Mme Catherine Schmutz revient sur les enjeux du débat. Pour elle, la priorité doit porter sur les différents choix et priorités d'investissement. Il est important d'avoir le temps et l'opportunité de pouvoir les faire, car la situation a changé depuis 9 ans.

M. Marc-Henri Barrail n'est pas d'accord sur le plan des investissements à consentir :

- des investissements sont nécessaires, la Municipalité a été mandatée par le Conseil pour planifier des projets ;
- les multiples projets programmés (une piscine-patinoire, une salle de gym et autres) avec une vision qui apparemment floue demandent de faire attention. Notre plafond d'endettement est fixé à 35 millions ;
- a un moment donné, la Municipalité va vouloir investir dans d'autres projets et l'endettement augmentera, c'est un fusil à un coup ;
- sans peindre le diable sur la muraille, il demande des priorités dans les investissements, d'autant plus que les taux sont en train de remonter.

M. Carlos Mota trouve que le projet est bon dans sa forme, mais qu'il a cristallisé une situation de gouvernance problématique. De plus, il est mutualisé.

M. Fillistorf se sent un peu décalé par rapport à ces discussions :

- Quand on parle de débat démocratique, celui-ci a eu lieu il y a 7 ou 9 ans, lorsqu'on a voté pour cette piscine-patinoire ;

- la présentation de ce soir n'était pas très bonne, mais sur le fond le projet n'a pas changé et il admet que le projet est bien ficelé. Le projet ressemble à celui pour lequel il avait voté ;
- le changement tient à la situation qui a évolué, notre porte-monnaie est un petit peu plus serré ;
- la perspective temporelle doit aussi être considérée, cela fait 30 ans que l'on en discute, cela fait 7 ans que l'on a voté, le projet sera réalisé dans 5 ans, on va payer durant 30 ans. Ce n'est pas à cause de l'état de nos finances actuelles qui cristallise des tensions sur le sujet et il pense que sur le temps long on peut se payer ce projet.

Sur l'intérêt régional du projet

M. Lars Kermode revient sur la dimension régionale du projet :

- il rappelle que tous les enfants de Crans vont en profiter sans aucun doute ;
- même si le projet n'est pas parfait, nos enfants en profiteront certainement plus que certains investissements que nous pourrions faire seuls ici à Crans ;
- cette infrastructure profitera à 100 % des enfants scolarisés à Coppet ;
- même en l'absence de subventions de Nyon Région, qui ne considère pas ce projet comme d'intérêt régional, il faut voir qu'il profite à tous. C'est un investissement qui doit être mis en balance par rapport aux autres investissements que l'on pourrait faire à Crans.

Sur le besoin de réformer la gouvernance d'ARSCO

Mme Catherine Schmutz approuve la proposition faite par Yves Cretegny, avec toutefois une certaine réserve sur le point de la dissolution d'ARSCO.

Elle serait plus modérée en demandant uniquement la révision du mode de gouvernance afin de respecter le principe démocratique de double regard existant entre tous les organes communaux.

Elle rappelle que le débat ne porte pas sur la faisabilité du projet ou non, mais bien sûr la possibilité d'intervenir auprès d'ARSCO afin d'obtenir des informations et d'autre part pour redéfinir les priorités et redonner sa voix à l'APEJ, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, a priori.

Mme Nathalie Sauvain trouve choquant d'entendre dire « *on n'est pas des experts en immobilier* », de la part de personnes venues au nom d'une société immobilière.

Elle ressent un sentiment d'imposition ou le partenariat est malheureusement absent. Il y a une forme de chantage ou de menace assez loin de la démocratie et du bien commun.

M. Thomas Dislich trouve qu'il est très important de respecter les règles du jeu qui sont établies de manière démocratique et que l'on doit travailler sur la gouvernance.

M. Quentin Pommaz ne refuse pas ce projet qu'il trouve bon :

- cependant, la donne a changé depuis 2013. Cela ne veut pas dire que l'on arrête le projet, c'est qu'on le met sur pause pour évaluer la pertinence de sa réalisation immédiate plutôt qu'un autre projet prioritaire ;
- dans la limite des 45 millions d'investissements projetés par ARSCO pour ces prochaines années, qu'est-ce qu'on attend ?
- c'est d'avoir de la visibilité ! C'est juste ça, ce n'est pas abolir le projet ou le prendre en otage, c'est d'avoir de la visibilité !

Sur les moyens

M. le Syndic n'a pas l'intention d'intervenir dans le débat, car la motion est de la compétence unique du Conseil. En réponse à la question d'Yves Cretegny, il informe qu'une procédure de consultation sur la révision de la Loi sur les communes a été lancée par le département des Institutions cette semaine. Ce sujet figure à l'ordre du jour de la séance du 7 mars, le Président vous proposera de constituer un groupe de réflexion. Le Canton a confirmé aujourd'hui que nous avons jusqu'au 15 mai pour répondre.

Il pense que c'est un élément important à ajouter à notre action :

- si on prend la loi sur la participation de l'État et les Communes à des personnes morales (LPECPM), la situation des communes est extrêmement vague ;
- il faut donc définir soit par la loi sur les communes, soit par la LPECPM, le mandat du représentant de l'actionnaire qui est la commune, dans la société anonyme, ce qui est totalement flou actuellement ;
- donc, il faut agir sur ces 2 axes. Je ne sais pas si c'est le moment d'inclure ça dans la motion, c'est à vous de décider, mais c'est à l'ordre du jour.

Sur la motion

Mme Catherine Schmutz pense qu'il faut garder la motion telle que présentée et préparer une motion supplémentaire qui demanderait une modification de la gouvernance, ou des statuts, ou de l'existence, ou du mode de fonctionnement d'ARSCO.

M. Yves Cretegny répond que l'occasion a déjà été manquée à la création de l'APEJ et qu'elle ne doit pas être manquée à nouveau. Un rapport de force qui doit être créé, car c'est un système qui tourne à vide. Tout est institutionnalisé par des accords complexes et les défaire est aussi compliqué que de les faire. Si on ne saisit pas le deal « *Vous voulez le projet, vous changez la gouvernance* », nous en serons au même point dans 5 ans.

M. Carlos Mota revient sur le côté urgent du besoin de changement :

- par son expérience du Conseil intercommunal, il constate que la plupart des membres du Conseil de l'APEJ sont pour une majorité sans grande connaissance du sujet. Seuls quelques anciens maîtrisent les rouages complexes du fonctionnement de l'association et les problèmes de gouvernance ;
- il s'interroge sur le moyen de parvenir à une amélioration de la gouvernance du système et ne pense pas que ce soit au travers de l'APEJ ;
- il pense qu'une action directe à l'assemblée générale de l'ARSCO pourrait être plus intéressante avec l'intervention de notre Syndic ;

M. Fillistorf

Avec cette motion, on pose la question « *Est-ce que l'on veut prendre ce projet en otage pour tordre le bras et changer la gouvernance ?* » :

- il craint que ceci ne repousse le projet de plusieurs années et s'inquiète de nos relations avec la Terre Sainte si on change pour partir à Nyon. Ceci est un autre débat que l'on fera à un autre moment si on veut secouer les institutions ;
- profiter de ce projet pour tordre la main à un système qui n'est pas optimal, qui n'est peut-être pas très bon, mais qui fonctionne le rend mal à l'aise ;
- il pense que si un changement devait intervenir, il faudrait le faire à un autre moment, avec d'autres communes, c'est certainement difficile à mettre en place, mais il n'est pas à l'aise maintenant.

M. Carlos Mota pense qu'il ne faut pas se cristalliser sur l'aspect financier ou investissement de ce projet :

- il s'agit d'une réalisation très concrète qui va démarrer pour notre Commune aussi ;
- combien a-t-on de projets en préparation ou aussi proche de la réalisation, pour le bien de notre population ? Nous n'en avons pas !
- l'investissement a été présenté. Le financement s'étale sur le temps long, mais c'est vraiment concret, bon pour nos enfants, bon pour la population et en plus tout cela a déjà été décidé et déjà voté ;
- il n'est pas convaincu que le bon levier soit actionné pour amener la révision du système ;
- l'important est de créer des alliances. Celles-ci existent peut-être déjà, mais ni à travers ce projet ni à travers un contre ce projet.

M. Jacques Pelichet suit la position de MM. Fillistorf et Mota, mais il reste partagé par rapport à la position à tenir :

- il souhaite questionner notre Syndic au sujet des échos lus dans la presse et sur la position de la Commune de Coppet par rapport à ce que l'on vit aujourd'hui ;
- la tendance est-elle aussi de dire que « l'ARSCO, y'en a marre ! » ;
- le Syndic peut-il nous éclairer un petit peu plus sur ces questions ?

M. le Syndic répond qu'il se trouve dans une situation délicate :

- il dispose de quelques informations qui ont trait à l'un des groupes politiques du Conseil communal de Coppet ;
- comme mentionné précédemment, des personnes présentes dans le public, attendent de voir la position de Crans ;
- par conséquent, il n'a pas d'autres informations à communiquer.

M. Yves Cretegny rappelle que cette situation dure depuis la création d'ARSCO et que le débat existe sur cette non-transparence :

- la publication des comptes de l'ARSCO n'est que très récente, avant cela, ils n'étaient même pas disponibles pour les membres de l'ASCOT ;
- le système ne va pas se réformer tout seul. La question n'est pas de négocier le projet contre une réforme ;
- avec ce marchandage, notre Syndic va se retrouver dans une situation de minorité à l'assemblée générale. Cela ne changera pas grand-chose sur le fond ;
- le véritable enjeu réside dans la politique et la pédagogie à faire passer là autour. Il y a un mandat à inscrire dans une lettre de mission destinée à la Municipalité, afin que celle-ci agisse pour modifier fondamentalement la gouvernance d'ARSCO et de ses projets. C'est ça que l'on demande de faire ;
- le point central est de s'atteler à ce problème une fois pour toutes, car cela fait dix ans que cela dure ;
- pour une fois, notre Conseil est réuni pour en débattre, alors qu'habituellement cela se passe en fin de soirée, lorsque chacun est fatigué et ne pense plus qu'à rentrer se coucher. Ne laissons pas passer cette occasion qui ne se représentera pas avant longtemps !

Mme Catherine Schmutz insiste pour dire que la question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre le projet :

- le but de la motion est de se donner l'opportunité de recevoir les informations nécessaires et d'autre part de connaître la priorité des projets ;
- il n'est pas question pour elle de vouloir opposer la faisabilité du projet et la modification de la gouvernance. Elle pense que nous n'avons ni le poids ni la possibilité de le faire ;
- elle se demande si l'ajout d'un point supplémentaire à la motion permettrait d'engager des discussions, soit au sein de notre Conseil, soit entre les délégués de l'APEJ, dans le but de créer une prise de conscience sur cette problématique une fois pour toutes.
- de son expérience comme déléguée, elle constate que les délégués ont peu conscience de l'importance de leur rôle. « ... on y allait et on avait l'impression que les choses étaient toutes

faites, en fait, on n'avait rien d'autre à dire que d'écouter, de voter et de rapporter ». Il lui semble que nous avons été trop attentistes et que nous n'avons pas suffisamment approché les autres communes pour développer cette conscience ;

– les conseillers intercommunaux doivent pouvoir exercer leur droit d'initiative à l'APEJ.

M. Carlos Mota constate également que les délégations intercommunales ne font pas la démarche de se rapprocher :

– cela lui semble très compliqué, de contacter les représentants de toutes les Communes, même parfois lors du Conseil ;

– lui-même à l'APEJ n'a pas suffisamment de contacts pour faire cela et pourtant c'est important au vu des montants investis ;

– il doute que l'on y arrive à travers l'APEJ, mais peut être qu'à travers un autre levier institutionnel on arriverait à changer cette ARSCO.

Mme Catherine Schmutz propose la création d'un groupe de travail entre les communes.

M. Carlos Mota demande des précisions sur le but de la motion : est-ce pour être informé mieux ou plus qu'aujourd'hui, d'une façon plus formelle, pour en faire quoi ?

Ou est-ce pour que l'on puisse en débattre et donner un mandat à notre Syndic au sein de l'assemblée générale des actionnaires ?

M. le Syndic : tient à apporter un commentaire personnel,

– ne pense pas cela soit un travail facile et rapide de transférer les propriétés qui sont actuellement dans l'ARSCO à l'APEJ ;

– il lui semble que les statuts de l'APEJ permettent d'être propriétaires d'immeubles (Mélanie Gras confirmera). Si, c'est voulu, cela va prendre du temps ;

– par contre, la discussion sur le mandat pour représenter la Commune peut s'attaquer très vite, à son avis ;

– le Conseil pourrait même prendre la décision de demander à la Municipalité de présenter, de consulter le Conseil, à chaque fois qu'un montant ou un pourcentage serait en discussion à la société anonyme.

M. Carlos Mota affirme que c'est ainsi qu'il le comprendrait : qu'il y ait cet échange démocratique entre ce qu'il se passe d'un côté avec un organe exécutif au sein de l'ARSCO et ce qu'il se passe dans le Conseil. Au moins déjà là, cela serait déjà un premier pas.

M. Yves Cretegnny demande si le Conseil serait d'accord d'ajouter un article dans la motion. Afin de donner mission à la Municipalité ou aux représentants de la Municipalité de Crans d'entamer une réflexion sur la transformation de la gouvernance de l'ARSCO, afin d'en renforcer le contrôle démocratique ?

Cela ne prend pas en otage, mais cela signifie que dorénavant, la Commune de Crans veut un changement de gouvernance.

M. Jean Marc Fillistrol approuve le point de la motion qui donne mission à notre représentant. Par contre, le reste demande le blocage du projet, comme il comprend le point 2 « *d'exiger du Président de l'ARSCO qu'aucune décision ne soit prise pour la validation de l'emprunt et le début des travaux* » qui lui semble assez radical et avec lequel il n'est pas à l'aise. Le but est-il de demander un changement de gouvernance ou de l'imposer ?

M. le Président rappelle que le Conseil a tout le droit de porter des modifications au texte, jusqu'au moment du vote.

Mme Nathalie Sauvain comprend que nous faisons face à deux problèmes. D'une part, un projet de piscine-patinoire certainement très bon, d'autre part des problèmes de gouvernance :

- devoir lancer la réalisation au plus vite sur la base d'un projet voté en 2013 en invoquant une base démocratique la choque profondément ;
- nous avons maintenant une chance incroyable de pouvoir réévaluer la pertinence de ce projet ;
- de jauger la pertinence des aspects techniques, la pertinence financière, car il n'y a pas de projection à moyen ou à long terme ;
- il y a également la pertinence écologique. A-t-on profité de ce délai de 9 ans pour réévaluer le projet sous l'angle écologique, sans vouloir rentrer dans une écologie de forcenés ? Mais est-ce qu'en 9 ans on n'a pas avancé afin de pouvoir faire beaucoup mieux ?
- nous avons une opportunité d'évaluer si ce projet est toujours le meilleur possible, nous, pour nos enfants, pour les finances, pour notre planète aujourd'hui ;
- vouloir démarrer un projet sans se questionner, en invoquant la démocratie d'un vote vieux de 10 ans, la dérange, car je trouve que ce n'est pas de profiter de la réalité.

M. Jean-Marc Fillistorf demande ce qu'il en est de la gouvernance.

Mme Nathalie Sauvain, nous sommes effectivement face à deux dossiers. Séparons-les pour pouvoir prendre des décisions saines et censées sur chacun.

M. Quentin Pommaz répond au propos de M. Fillistorf et précise que le but est de demander au Conseil d'administration de ne prendre aucune décision pour le moment, jusqu'à ce que tous les Conseils communaux puissent avoir cette discussion. Ce n'est pas de dire stop au projet.

M. Denis Gobet, commence à avoir les oreilles qui chauffent à l'écoute des différents propos :

- allez dire à ARSCO que nous ne sommes pas là pour bloquer le projet, mais pour le faire attendre jusqu'à ce que toutes les communes aient décidé, c'est magnifique !
- dans cette optique, on tue le projet, car personne ne maîtrise l'agenda des 9 communes et nous serons toujours là en 2228, à attendre que chacun se décide !
- il n'y a aucune façon de faire avancer les choses en disant non. Mais à Crans, nous sommes tellement malins, que non, on n'est pas là pour vous bloquer, mais débrouillez-vous pour qu'une force supérieure aille mettre les 9 communes d'accord !

Il faut y arrêter... un processus a été mis en place, une décision a été prise :

- en 2016, on allait construire une piscine patinoire pour 30 ans. Il s'avère aujourd'hui que l'on est très embêté avec nos factures sociales, mais on aurait dû payer quand même depuis 2017, et jusqu'en 2030 ;
- tout est mis sur le même plan. Nous avons un excellent projet, mais ce soir durant la présentation, nous avons vu des gens qui se faisaient rabrouer pour leur projet jugé mauvais et après cela, nous sommes tous d'accord qu'il est excellent !
- la présentation était peut-être mauvaise, mais on les a félicités. Enfin, tout et n'importe quoi a été dit ce soir !

Que veut-on faire ? Crans va aller tout seul à l'assemblée générale d'ARSCO, en espérant que des gens à Coppet voteront aussi non ?

Combien de voix avons-nous à ARSCO, quel est notre pourcentage de voix ?

M. le Syndic répond que notre Commune dispose de 12 % des voix à l'assemblée générale.

M. Denis Gobet, compte que Coppet dispose de 16 %, donc cela fait 28 %. Il faut au moins avoir 51 % pour faire passer une décision. Pareil pour liquider ARSCO, il faut au moins 2/3 des voix :

- il faut donc savoir qui sont nos amis ;
- nous avons demandé à la Municipalité des projets d'infrastructure, mais rien n'arrive ;
- là, nous avons un projet avec lequel tout le monde est d'accord, mais qui connaît des problèmes de gouvernance. Alors, travaillons là-dessus ! Mais d'une façon intelligente. Et la première des choses à faire, c'est : allons se faire des copains !

Nous devons trouver des alliés dans les 8 autres communes et ce n'est pas en agressant les gens comme ce soir, en les interrompant lorsqu'ils parlent et en leur montrant toute l'animosité du monde que l'on va arriver à construire quelque chose.

Cela s'appelle la réputation.

Là, nous donnons l'impression de vouloir travailler tout seul. Cela est contre-productif ! Concrètement, il faut savoir que la bataille est perdue.

On voudrait remettre en cause des décisions qui ont été prises il y a 8 ans ou 9 ans et finalement ce projet il était pas mal, il était bien et on n'est pas contents avec la gouvernance. Alors, travaillons sur la gouvernance, ne mélangeons pas tout !

M. Blaise Schwerzamn, demande quels sont les risques financiers pour la Commune. Que va-t-il se passer concrètement si ces investissements se font au-delà de nos possibilités ? Non seulement pour ce projet, mais pour l'ensemble des futurs investissements du domaine scolaire ?

M. le Syndic, cela correspond à la question posée au point 1 de la motion. Au titre de représentant de la Commune à l'assemblée générale de l'ARSCO, il reviendra chaque fois demander le point de vue du Conseil sur les investissements.

ARSCO va vous demander d'acheter l'ensemble des terrains sportifs de Terre Sainte. Nous avons les nôtres. Il y a un problème lors de chaque investissement. Donc l'idée d'avoir une planification réelle et une mesure de l'impact sur les finances, comme le Conseil le demande, nous donne au moins la possibilité de poser les bonnes questions.

M. Yves Creteigny, constate que notre Conseil communal s'implique pour la gestion de la commune, mais on décide plus de 10 % du budget communal.

Si pour les projets de proximité nous ne mettons pas en place des structures décisionnelles dans lesquelles nous n'avons pas au minimum le sentiment de pouvoir participer à l'élaboration du bien commun, alors il faut que l'on arrête.

En réalité, nous n'avons que des séances d'information dans lesquelles on vient nous présenter ce que les autres ont décidé.

Parce qu'il y a 7 ans, on a décidé, cela ne tient pas la route. Le monde a changé en 7 ans qu'on soit réinterrogé, qu'on discute de projets, cela paraît normal. Cela n'est même pas du droit, c'est de la politique et quelque part, elle vient au-dessus des lois.

M. Jean-Marc Fillistorf, rappelle que le projet est le même, que nos finances ne sont pas énormes, mais que le tout reste assez raisonnable. La situation n'est pas la même dans la commune, il faut regarder sur le temps.

Considérant l'historique du projet, si notre Conseil votait pour un projet, en suite bloqué par un recours, est-ce que celui-ci serait remis en question à la prochaine législature ?

Il rappelle avoir voté il y a 7 ans et souhaiterait que cet engagement soit tenu.

Mme Nathalie Sauvain souhaiterait honorer les engagements pris lors de la législature précédente. Mais lorsqu'on pose la question sur la programmation des investissements sur 10 ans, afin de voir l'évolution de la dette, on nous répond pour 4 ans. On voit qu'il n'y a pas de plan ! Elle souhaite avoir plus de visibilité.

M. Jean-Marc Fillistorf, admet que nous sommes face à un problème de gouvernance clair. Faut-il le régler par la force, ou la négociation ? Nous pouvons en discuter, nous pouvons l'agender. Mais là, voulons-nous prendre le risque de retarder le projet ou pas ?

Certains demandent de ralentir et d'autres demandent d'avancer sur ce projet. Alors, votons là-dessus.

M. le Syndic, expose sa vision sur l'issue de l'assemblée générale d'ARSCO du 1^{er} mars : le projet sera voté et sera réalisé.

La motion sur laquelle le Conseil discute est une déclaration politique de mécontentement. Si le Conseil désire changer la gouvernance, les points ici sont un message très fort à ceux qui vont prendre les décisions à l'avenir sur ce genre de projet. Ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas de succès qu'il ne faut pas voter cette motion.

Mme Catherine Schmutz, propose d'associer le point 2 et le point 3 et de modifier certains passages, afin de redonner le pouvoir de contrôle au Conseil intercommunal APEJ pour prioriser ses besoins, comme suit :

- à la lumière des changements dans le projet, comme de la situation des finances communales depuis 2013, d'exiger du Président d'ARSCO qu'aucune décision ne soit prise à une Assemblée générale d'ARSCO pour la validation de l'emprunt et le début des travaux pour le complexe avant que le **Conseil intercommunal** ait pu prendre position sur ces engagements,
- de proposer au Conseil intercommunal de l'APEJ un débat sur la priorisation des différents projets inclus dans le plan d'investissement d'ARSCO, y compris le complexe, et notamment, à la lumière des finances de ses communes membres, sur l'opportunité, dans l'immédiat, d'un investissement dans un complexe qui n'est pas destiné prioritairement aux besoins scolaires.

Qu'en pense le Conseil ?

M. le Président, aller jusqu'à l'APEJ, cela semble assez difficile, comme M. Mota l'a signalé tout à l'heure. La motion, elle, porte directement au sein d'ARSCO.

M. Yves Cretegnny pense également qu'il sera compliqué de mobiliser le Conseil intercommunal.

M. Denis Gobet, ne dit pas qu'il faut baisser les bras, mais nous devons rester réalistes. Travaillons tous ensemble et dans 5 ans nos petits-enfants ils iront dans ces salles de gym ! Les bonnes idées d'aujourd'hui seront discutables dans 10 ans, ne perdons pas de temps sur ces questions.

Par contre, travailler à la gouvernance, il y a des façons assez simples de le faire.

Cela doit être amené sur le plan politique, mais réalisé sur le plan juridique :

- toute société anonyme est dirigée par son Conseil d'administration. Dans les statuts de l'ARSCO, c'est un peu spécial, car toute dépense de plus de 2.5 millions est de la compétence de l'assemblée générale ;
- or l'assemblée générale est formée des Syndics, qui parfois sont au Conseil d'administration, « on se fout du monde » !
- concrètement, il suffirait de changer la convention des actionnaires avec l'accord des 9 actionnaires, ou autre solution, que cette décision soit prise par les conseils communaux ;
- dans le droit des sociétés anonymes, une assemblée générale doit être convoquée dans les 20 jours, avec normalement un budget ;
- maintenant, les questions de budget prendront peut-être trois mois, car le Syndic devra convoquer son Conseil communal. Ains les Syndics représentant des actionnaires ne pourront pas décider au Conseil d'administration ;
- par contre, il faut 9 personnes pour changer ça, c'est tout. C'est déjà un très grand début, mais cela ne nous permettra pas de changer la patinoire contre 2 salles de gym.

M. le Président incite le Conseil à revenir à la motion.

M. Lars Kermode, revient sur les motivations de la motion, le point f) mentionne un budget de 45 millions pour la législation, en plus du complexe piscine-patinoire, ce que monsieur Meier a semblé contester.

M. le Syndic répond. Il a assisté à deux assemblées générales d'ARSCO en avril et en septembre 2021. Un plan d'investissement qui était en réalité un plan d'endettement a été présenté. Cette « liste pour le Père Noël » ne montre aucune priorité, mais seulement un

montant qui fait peur. Actuellement, nous n'avons pas de plan d'investissement de l'ARSCO et c'est un problème de gouvernance. Mais cela ne concerne pas le débat actuel.

M. Yves Cretegny, dans une société immobilière, il y a un plan d'investissement.

M. Lars Kermode revient sur le terme employé dans la motion qui indique un plan provisoire d'investissement. Si ce n'est pas de cela, la formule doit être modifiée.

M. le Syndic répond. Le titre de ces documents d'ARSCO prête à confusion. D'un côté, le document s'appelle plan d'investissement et de l'autre, plan d'endettement.

Mme Nathalie Sauvain, demande confirmation des coûts engendrés par la piscine-patinoire, une fois ouverte. Selon la présentation, les impôts augmenteraient d'un demi-point pour couvrir les frais.

M. le Syndic répond. Cela correspond justement à la question que l'on pose dans le premier tiret. Il n'a pas la réponse, mais on a entendu aujourd'hui que cela touchera nos budgets que dans 3-4 ans. ARSCO va cumuler des dettes que l'on payera dans quelques années.

M. Jean-Daniel Aubry, précise que le montant de 130'000.- CHF a été affiché. Avec la valeur actuelle du point d'impôt de la commune à 330'000.- on sera entre 0.33 ou 0.35 % du point d'impôt. À l'heure actuelle, ce plan d'investissement ne change pas grand-chose. Ce plan a été voté en 2013 et on serait déjà en train de payer. Il a été soumis au Conseil qui avait accepté. Cela ne va rien changer sur le fait de payer ces frais maintenant ou en 2025 ou en 2028.

La situation financière a un tout petit peu évolué, mais cela représente un montant de cent et quelques mille francs sur un budget de 20 millions de la Commune. De plus si l'on prend ce projet dans l'ensemble, la Commune de Crans représente 12 % sur un projet de 25 millions, cela fait 3 millions d'endettement pour la Commune sur 30 ans. C'est un point d'impôt pour ces infrastructures par année.

Mme Nathalie Sauvain rappelle que notre Commune doit aussi penser à ses propres besoins, terrains de foot, plage et autres. Elle souhaite avoir une vue d'ensemble claire pour faire des choix. Sur la planification de l'ARSCO, on ne voit que des mesures ad hoc.

M. Jean-Daniel Aubry soutient que ce projet a été voté. Aujourd'hui, nos discussions arrivent 2 semaines avant le début des travaux, alors que nous avons eu 8 ans entre le vote et le début des travaux. Nous arrivons un petit peu tard.

Mme Nathalie Sauvain, cela n'empêche pas d'avoir une vue d'ensemble claire tout de même.

M. Yves Cretegny, remarque que nous arrivons 15 jours avant à cause de la gouvernance.

M. Yves Cretegny revient sur les investissements. La facture sociale nous a tous rendus complètement fous, car elle nous a privés des moyens d'investir :

- c'est une situation très compliquée et pénible, mais aujourd'hui nous devons malgré tout investir, on ne peut pas continuer à ne rien faire ;
- quelque part, des investissements mutualisés offrant des services de qualité à la population sont quand même plus intelligents que les investissements que l'on fait tout seul ;
- il partage tous les points qui ont été dits, le projet doit se faire et il va se faire, même s'il aurait pu être différent et même si la manière de l'amener est insupportable ;
- nous devons changer cette manière de procéder, car ARSCO n'est pas professionnelle et le vrai sujet est là !
- ce dysfonctionnement doit être résolu. Profitons de ce projet pour signifier à l'ARSCO que cela suffit, sans bloquer le projet.

M. Denis Gobet estime qu'il est inutile de vouloir changer des virgules dans la motion.

La motion est un acte politique, manifestant notre mécontentement de manière à faire peut-être réfléchir des gens. Mais ne bloquons pas ce projet. Il serait aisé d'attaquer leur gestion en procédure civile et de gagner encore 7 ans, mais est-ce cela que l'on veut ? Faudrait-il une autre façon de procéder, avec un peu de bon sens pour convaincre les autres de changer les choses et pour travailler avec des alliés ? Mais cela ne sert à rien de discuter des points et des virgules de la motion. La motion est un principe politique « *que l'on utilise afin d'amener un gâteau donc si tu veux mettre des fraises sur ton gâteau cela ne change rien* ».

M. Yves Cretegny, remarque la grande difficulté à monter des structures intercommunales. À chaque fois que l'on crée une telle structure, il faut aussi penser à la manière avec laquelle on pourra la défaire, car on voit bien qu'une fois que c'est fait on n'arrive plus à y toucher.

M. Jean-Marc Fillistorf se demande si la motion est le bon moyen que l'on doit utiliser d'autres moyens plus politiques, par des alliances.

M. Marc-Henri Barrail, il faut qu'en tant que Conseil on supporte notre Municipalité.

Le Président reprend la parole et propose au Conseil de se mettre d'accord sur le texte. 3 points figurent déjà sur le texte de base, il s'agirait de rajouter un 4^e point formulé ainsi :

« entamer une réflexion sur la transformation de la gouvernance d'ARSCO pour renforcer le contrôle démocratique ».

M. le Syndic se demande si cette question ne demande pas un débat spécifique, parce qu'à tout moment vous pouvez demander un groupe de réflexion. Vous pouvez demander à la Municipalité des suggestions pour une meilleure gouvernance. Il lui paraît difficile de trouver une formule lors de cette séance. Il propose de revenir sur le sujet lors de la séance à une autre du 7 mars pour discuter de cette question avec un temps de réflexion.

M. Yves Cretegny trouverait très décevant de sortir de cette séance sans cette motion.

M. le Président invite les auteurs à finaliser le texte de la motion, puis relit les conclusions de la version définitive :

DEMANDE à la Municipalité :

1. de présenter au Conseil communal,

sa meilleure estimation de l'impact des investissements prévus par ARSCO sur le ménage communal de Crans dans le moyen terme ;

à la lumière du montant des emprunts prévus par ARSCO, ses conclusions concernant la nécessité éventuelle de modifier le plafond d'endettement de Crans pour la législature 2021-2026 (préavis 4/21) ;

2. [radié] à la lumière des changements dans le projet, comme de la situation des finances communales depuis 2013, d'exiger du Président d'ARSCO qu'aucune décision ne soit prise à une Assemblée générale d'ARSCO pour la validation de l'emprunt et le début des travaux pour le complexe avant que les Conseils communaux aient pu prendre position sur ces engagements ;

3. de proposer au Conseil intercommunal de l'APEJ un débat sur la priorisation des différents projets inclus dans le plan d'investissement d'ARSCO, y compris le complexe, et notamment, à la lumière des finances de ses communes membres, sur l'opportunité, dans l'immédiat, d'un investissement dans un complexe qui n'est pas destiné prioritairement aux besoins scolaires.

4. [rajouté] d'entamer une réflexion sur la transformation de la gouvernance d'ARSCO pour renforcer le contrôle démocratique de l'institution.

Mme Nathalie Sauvain demande ce que l'on entend par *moyen terme* au point 1. *Une législature, 2 législatures ?* Elle demandait une prévision sur 10 ans et on lui répond 4 ans. Elle souhaite savoir de quoi on parle.

M. Yves Cretegny, on parle sur un temps relativement long.

Mme Nathalie Sauvain, alors précisons sur deux législatures, soit 8 ans.

M. le Président propose de reprendre le paragraphe 3, en ajoutant un plan **décennal** :

« de proposer au Conseil intercommunal de l'APEJ un débat sur la priorisation des différents projets inclus dans le plan d'investissement [décennal] de l'ARSCO »

M. Le Président relit une dernière fois la motion mise en forme :

DEMANDE à la Municipalité :

1. de présenter au Conseil communal,

sa meilleure estimation de l'impact des investissements prévus par ARSCO sur le ménage communal de Crans dans le moyen terme ;

à la lumière du montant des emprunts prévus par ARSCO, ses conclusions concernant la nécessité éventuelle de modifier le plafond d'endettement de Crans pour la législature 2021-2026 (préavis 4/21) ;

2. de proposer au Conseil intercommunal de l'APEJ un débat sur la priorisation des différents projets inclus dans le plan d'investissement décennal d'ARSCO ;

3. d'entamer une réflexion sur la transformation de la gouvernance d'ARSCO pour renforcer le contrôle démocratique de l'institution.

Le Conseil n'a plus de remarque, le Président passe au vote.

Résultat du vote :

Accepté : à une grande majorité

Refus : 0

Abstention : 2

M. le Syndic commente la décision : « *jusqu'à ce que la gouvernance de l'ARSCO soit réformée, j'estime que j'ai tous les pouvoirs et que je vais décider en mon âme et conscience, est-ce que cela vous plaît ?* ».

5. Divers et propositions individuelles

M. le Président donne la parole au Conseil.

Le Conseil n'a pas de question.

M. Le Président demande aux membres de la Commission stratégique de la région Nyon de s'approcher du bureau en fin de séance pour s'informer sur le préavis.

Il prie les nouveaux membres du Conseil intéressés par les élections cantonales du 20 mars prochain de se signaler au bureau du Conseil. Le bureau électoral aura fort à faire lors du dépouillement et recrute des scrutateurs en renfort.

Pour la prochaine séance, le bureau du conseil souhaite créer un groupe de réflexion sur la révision de la Loi sur les communes. Il pense que dans le contexte actuel il est important de renforcer les outils de contrôle sur les intercommunales et sur la participation des communes à des sociétés, afin de compléter nos règlements avec de nouveaux outils.

Il s'agit d'un groupe consultatif qui rendra ses propositions directement au Canton. Celles et ceux qui veulent participer à ce groupe sont priés de se manifester auprès du bureau.

M. Le Président remercie les conseillers pour leur présence et pour le débat.

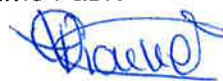
La séance est levée à 23 h 20

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Sainte

UAPE : Unité d'Accueil Pour Écoliers

Crèche : La Poussinière

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

Terre Sainte :

<https://terresainte.ch/>

